

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

a l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Vœux à l'adresse de S. A. S. le Prince Pierre.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué à une Conférence internationale.

Arrêté ministériel portant autorisation d'une Société anonyme.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Distribution des Prix aux élèves du Lycée de garçons et de l'Établissement Secondaire de jeunes filles.

Distribution des Prix aux élèves des Ecoles communales de garçons.

Distribution des Prix aux élèves des Ecoles communales de jeunes filles.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion de la fête de S. A. S. le Prince Pierre, le Conseil National a adressé à Son Altesse Sérénissime le télégramme suivant :

S. A. S. le Prince Pierre de Monaco,
Paris.

Suis heureux exprimer à Votre Altesse Sérénissime occasion Sa fête les meilleurs vœux du Conseil National et l'assurance de son entier dévouement.

Vice-Président : FONTANA.

S. A. S. le Prince Pierre a fait répondre :

Prince Pierre, vivement touché des vœux que vous Lui avez adressés au nom du Conseil National occasion sa fête, me charge vous prier transmettre sincères remerciements à Haute Assemblée.

NOGHES.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 604.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Docteur Henry Reymond, Médecin à Fribourg (Suisse), est promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat,
MAURAN.

LOUIS

N° 605.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Rodolphe Ellès, Notre Vice-Consul à Genève, est nommé Délégué de la Principauté à la Conférence pour la création de l'Union Internationale de Secours qui se tiendra à Genève, le 4 juillet prochain, en remplacement de M. le Secrétaire d'Etat Fr. Roussel, empêché.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat,
MAURAN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des Statuts de la Société Industrielle et Commerciale de Monaco, présentée par MM. Joseph Olivie, Charles Bernasconi, Joseph Crovetto, Maxime Momège, demeurant tous quatre à Monaco, et par M. Victor Magnan, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes) ;

Vu les actes en brevet, reçus par M^e Eymin, notaire à Monaco, les 4 mars 1927 et 5 juillet 1927, contenant les Statuts de la dite Société, au capital de cinq cent mille francs, représenté par mille actions de cinq cents francs chacune ;

Vu les Ordonnances Souveraines en date des 5 mars 1895, 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;
Vu la Loi n° 71, du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date du 20 avril 1927, du Conseil d'Etat ;

Vu la délibération, en date du 9 juin 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Société Anonyme Monégasque dite Société Industrielle et Commerciale de Monaco, est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les Statuts de la dite Société, tels qu'ils résultent des brevets des 4 mars et 5 juillet 1927.

ART. 3.

Les dits Statuts devront être publiés au Journal de Monaco dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

ART. 4.

Le Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six juillet mil neuf cent vingt-sept.

Pr le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances,
L. BELLANDO DE CASTRO.

ÉCHOS & NOUVELLES

La distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée de garçons et de l'Établissement secondaire de jeunes filles a eu lieu samedi, à 8 h. 30, sous la présidence de M. Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

La cour du Lycée avait été aménagée et pavoisée. Sur l'estrade officielle, avaient pris place : M. Louis Bellando de Castro, Président ; M. Jantet, Directeur du Lycée ; M. Michel Fontana, Vice-Président, représentant le Président du Conseil National ; M. Jacques Reymond, Adjoint au Maire, représentant la Municipalité ; M. Henry Mauran, Chef du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince Souverain ; le Consul Général, représentant le Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures ; M. Bouvier, Consul de Belgique ; le lieutenant Perotti, Chancelier du Consulat d'Italie, représentant M. le Consul d'Italie, actuellement absent ; le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale ; M. Filhard, Vice-Président de la Chambre Consultative des Intérêts Étrangers ; M. Charles Médecin, Président de l'Association des anciens élèves du Lycée ; M. Estellon, Vice-Président de la Colonie Française ; les Conseillers Nationaux et Communaux, les fonctionnaires des diverses administrations de l'Etat, les professeurs du Lycée en robe, etc., les parents des élèves.

A l'arrivée des notabilités, la Musique Municipale, sous la direction de M. Arguing, a exécuté l'Hymne Monégasque.

C'est M. A. Lunel, professeur de philosophie, qui avait été chargé de prononcer le discours d'usage. M. Lunel ayant été retenu par les examens du baccalauréat, c'est M. le professeur Pizard qui a donné lecture du discours.

Mesdames, Messieurs,
Mes chers amis,

C'est sans doute un des traits les plus curieux et les plus originaux de nos études secondaires que de s'achever obligatoirement par une large culture philosophique : celle-là même qui constitue l'essentiel du programme de la classe de Philosophie et une partie plus réduite, mais cependant encore importante, du programme de la classe de Mathématiques Élémentaires.

En quoi consiste cet enseignement ? Quel doit être son but ? Quelle sera surtout sa véritable efficacité

dans la formation intellectuelle et morale de la jeunesse ?.... Autant de questions qu'on se pose, ou qu'on peut avoir la tentation de se poser, dès qu'on parle de Philosophie, et devant lesquelles, en toute franchise, sinon le doute, du moins quelque incertitude serait excusable. La faute, va-t-on objecter, en est peut-être aux professionnels eux-mêmes, aux philosophes qui ne se sont pas toujours mis d'accord, avouons-le, sur l'objet principal de leur recherche : la Philosophie ! Mais n'est-ce pas surtout que Philosophie et philosophes ont toujours trouvé devant eux d'impitoyables adversaires ? Ceux-là, les esprits positifs, comme ils s'appellent par opposition avec les esprits chimériques, dans leur dédain de la pensée pure, ne veulent s'appuyer que sur des faits tangibles pour parvenir plus vite et plus sûrement aux seuls résultats qu'ils savent souhaiter : des résultats pratiques, immédiatement utiles. « Vivre d'abord ! » Dans la cité antique comme dans le monde moderne, telle est donc la devise de beaucoup de gens de métier, artisans, producteurs, pour qui une bonne recette, un outil plus commode, une machine à meilleur rendement ont été jadis et sont encore aujourd'hui, les seules valeurs dignes de compter.

Aujourd'hui justement, et depuis près d'un siècle, nous voyons la nature et ses forces asservies de plus en plus à la satisfaction de nos besoins. Nos esprits positifs auraient grand tort de se plaindre ; la part qui leur est faite est assez belle, et ils peuvent même être sûrs qu'elle le sera désormais chaque jour davantage. Bien peu d'entre nous d'ailleurs, il faut en convenir sans fausse honte, sont encore assez près de la sagesse antique pour se désintéresser du confortable et de tous les autres avantages matériels de la civilisation. Que ce soit ou non l'essentiel, en l'espèce nous voilà comblés ; et s'il faut vraiment s'en réjouir, ce n'est point en tous cas à la Philosophie que nous allons marquer notre reconnaissance. Cinq ou six siècles sans doute avant notre ère, à Milet, à Tarente, sur les bords heureux de cette Méditerranée, les premiers philosophes grecs furent, pour leur temps, des hommes d'une compétence universelle. Aucun problème alors, d'ordre théorique ou pratique, n'a pu, semble-t-il, leur échapper ; ce qui ne veut pas dire, loin de là, qu'ils les aient tous résolus. Mais la même tête rassemblait le plus souvent un mathématicien, un physicien, un médecin, et même, sans grand anachronisme, un professeur de Sciences Morales et Politiques. Tels furent, pour ne choisir que parmi les plus anciens, Thalès, Pythagore,.... et des génies plus tard comme Platon et Aristote se sont insérés dans cette tradition. Mais ce temps est déjà loin ; c'était peut-être aussi trop d'ambition pour une seule et même intelligence, et ces premières tentatives de l'esprit, généreuses, héroïques, mais démesurées, laissèrent place peu à peu à des travaux plus patients, mais plus féconds. Moins ambitieux, la plupart des chercheurs, chacun selon ses aptitudes et son goût, se confinèrent dans un ordre de recherches bien déterminées. On put voir d'abord les Mathématiciens, beaucoup plus tard il est vrai, la Physique, et enfin de nos jours toutes les sciences, en divorçant avec la Philosophie, nous assurant cet empire de la nature et ces progrès matériels dont nous sommes si avides, et peut-être trop avides ! Ainsi c'est bien à la Science en tout cas qu'il faut rendre grâce, aux sciences pour mieux dire, puisque le succès vient en partie de leur spécialisation. Mais allons-nous, du même coup et de bon cœur proclamer la faillite de la Philosophie ?.... « Vivre d'abord ! » Oublie-t-on qu'à l'heure actuelle les exigences de la vie économique sont devenues plus impérieuses que jamais ? Quel intérêt peut-il y avoir à parfaire soi-disant un cours d'études, où l'élève s'est assimilé déjà toutes les disciplines utiles, par la Philosophie qui, réduite à elle-même, inutile et déshéritée, garde tout au plus, pour quelques amateurs de luxe intellectuel, un intérêt rétrospectif ?

Il faut répondre, et pour répondre il faut justement préciser la nature et l'esprit de notre enseignement philosophique. Voudra-t-on à ce propos, et pour qu'un tel plaidoyer soit moins aride, excuser ici seulement, un souvenir d'élève, qui est un souvenir personnel ?

Un jour, quelques rhétoriciens, sans trop savoir pourquoi, vinrent à s'inquiéter de la nature des mystères qui se tramaient de l'autre côté du mur, tandis qu'ils expliquaient Virgile et Horace, dans la classe de Philosophie, et comme ils s'étaient décidés finalement à interroger un de leurs camarades philosophes, celui-ci leur répondit avec la fière et moqueuse concision de l'initié : « Vous voyez ce cheval, là, devant vous dans la rue ? Oui... Hé bien ! en Philosophie, nous démontrons qu'il n'existe pas. » Tant de mépris dans l'accent les mit dans l'impossibilité absolue d'en demander et d'en comprendre davantage. Nos humbles rhétoriciens n'existaient sans doute guère plus que le cheval devant l'apprenti philosophe. Il leur fallut repartir vers la première partie du baccalauréat avec plus de doute encore qu'avant l'interview. Mais un an après, comme de juste, ils en savaient un peu plus, et ils pouvaient surtout se rendre compte par eux-même que la Philosophie n'était pas ce vain jeu d'abstraction et de paradoxes que, bien malgré eux, ils avaient imaginé.

L'élève qui sort de Première n'a pas moins de seize

ans ; mais c'est dire que, malgré les meilleures études et les meilleurs maîtres, il peut encore être novice ; il peut encore, à cause de l'âge seulement, manquer de réflexion et de maturité. Aussi le but de notre Philosophie n'est-il point d'en faire, en un minimum de dix mois, un philosophe au sens fort et ambitieux de ce titre, mais d'abord de lui mûrir l'esprit et de lui former davantage la réflexion. Oui, on peut traverser cette dernière classe, comme aussi les précédentes, en apprenant bien des choses, pour en oublier ensuite, avouons-le, une certaine partie. C'est la loi de la mémoire, et cette perte, au fond, importe peu, parce qu'on conserve et qu'il faut toujours conserver le nécessaire. Ici précisément, ici surtout, le détail de bien des théories ou de discussions d'ailleurs classiques, et pour n'en point faire l'énumération, le contenu purement philosophique du programme peut s'effacer plus ou moins vite de l'esprit, et cependant l'élève n'aura point perdu son année ; l'essentiel du résultat sera atteint.

Nous faisons de la gymnastique sans autre but que de fortifier nos muscles, c'est fort bien. Mais il n'est pas moins important de fortifier son intelligence par l'exercice, et la Philosophie est d'abord une espèce de gymnastique intellectuelle, un apprentissage de la raison. En cours d'année tous les élèves ne s'en rendent pas très nettement compte. Mais si l'année, comme on dit, a été bonne, ils en recueilleront les fruits assez rapidement ; car, aussi bien sur les bancs d'une Faculté que dans une Ecole Militaire ou un Institut d'Enseignement technique, quelle que soit la profession qu'ils auront choisie, ils sentiront bientôt, ces élèves, ces étudiants qui deviennent déjà des hommes, le besoin et la nécessité de réfléchir et de savoir réfléchir sur certains problèmes dont la solution ne peut leur être fournie d'avance par des manuels. C'est à eux-mêmes alors qu'il leur faudra s'adresser, et ils auront les plus grandes chances de trouver une réponse satisfaisante, tout simplement parce que leur séjour dans la classe de Philosophie aura dû leur apprendre à présenter les questions dans leur sens le plus concret et le plus plausible, à ne jamais s'appuyer que sur des preuves évidentes ou, faute de mieux, sur des probabilités, à se défier des formules vides ou extrêmes, enfin à respecter toujours la loyauté dans le débat et la prudence dans la conclusion. L'éducation philosophique n'apporte pas, elle non plus, de solutions toutes faites. Son idéal est seulement d'inculquer la meilleure méthode pour aboutir aux meilleures solutions.

Que serait cependant une éducation intellectuelle que ne viendrait point couronner une éducation morale ? Les problèmes généraux qui sollicitent le plus impérieusement la pensée sont précisément d'ordre économique, social et moral. Il n'en est point sur lesquels notre enseignement de la Philosophie se penchera avec plus d'inquiétude. On ne peut pas laisser ignorer aux élèves l'état réel et l'urgence de certaines questions ; on ne peut pas ne pas leur indiquer les devoirs essentiels qui s'imposent. Non seulement ils comprendront mieux que la Philosophie ne s'isole pas prétentieusement dans le monde des idées pures, hors de la vie et de ses obligations quotidiennes, mais ils affineront leur conscience en même temps que leur esprit ; ils se prépareront d'autant mieux et plus sûrement aux efforts et aux tâches que la Société doit attendre d'une jeunesse à la fois généreuse et éclairée.

Ainsi, par les qualités d'ordre intellectuel et moral qu'elle développe, la Philosophie mériterait déjà largement la place qui lui est faite au sommet de nos programmes ; ce profit serait le seul qu'il serait déjà suffisant ; et cependant ce n'est pas tout, il va s'en ajouter un autre. Ne jugeons plus en effet de la valeur de ces études d'après ces résultats d'ailleurs essentiels qu'on en attend. Sachons aussi les considérer en elles-mêmes. Ne méconnaissons pas, même aux yeux des jeunes gens, la valeur intrinsèque et non plus seulement éducative d'une initiation philosophique. Voyons enfin, dans cette classe de Philosophie, qui achève le cours normal des études, ce qu'elle est réellement en elle-même et pour elle-même, une terrasse d'où l'œil de l'élève, d'abord inexpérimenté et ébloui par la grandeur des horizons qu'il découvre, doit, sous la sage direction du maître, mesurer le chemin parcouru, embrasser le champ de ses connaissances et savoir aussi en tracer les limites. Il importe en somme à l'élève de ne point dire adieu au lycée sans avoir opéré la synthèse de toutes les disciplines auxquelles il aura été tour à tour soumis. Niera-t-on l'intérêt de cette synthèse, on niera du même coup, avec tous les esprits trop étroitement positifs, l'intérêt de la culture générale et désintéressée.

On sait qu'aujourd'hui surtout, et pour des raisons purement utilitaires, la spécialisation du savoir scientifique est poussée aussi loin que possible. On a pu même comparer la Science moderne à une fourmilière où chacun, travaillant dans une chambre séparée, ignore souvent ce que fait son voisin. Il n'y a plus lieu de répéter que c'est la condition du progrès matériel ; car, quels que soient les avantages pratiques qu'elle en tire, notre intelligence ne se satisfait vraiment point de ces connaissances disparates. Il lui faut découvrir, par un effort patient de réflexion, leur unité profonde, les relier entre elles et surtout les dépasser.

D'abord, c'est toujours un mauvais calcul, le calcul de ceux qui ont la vue trop courte, que de n'aspirer qu'au profit immédiat. La plupart des sciences qui nous servent aujourd'hui directement, l'électromagnétisme et la microbiologie, pour ne citer que ces deux-là, furent inaugurées bien avant qu'on pût prévoir les avantages inouïs qu'elles nous assurent maintenant. Aussi bien donc, tant que le bénéfice restait nul, on aurait pu, au nom d'un utilitarisme aveugle et mal entendu, jeter le discrédit sur ces recherches, ou les entraver. Mais nous n'avons pas eu cette malchance. Aujourd'hui même, non moins qu'autrefois, nos Universités et nos laboratoires abritent une multitude de savants et de penseurs qui, corps et âme, se dévouent aux travaux les plus désintéressés. Plus que jamais pourtant, les réalisations seraient urgentes. Plus que jamais, nous sentons le besoin matériel de ne regarder que le présent. Mais ce besoin, si tyrannique hélas ! qu'il soit devenu, ne nous domine donc pas tout à fait, ne doit pas nous dominer encore. Puisque nous regardons encore dans l'avenir, très loin, et que notre but même n'est pas toujours temporel, puisque la Science a gardé pour nous un attrait pur sans rapport avec le profit, c'est qu'un autre besoin, d'une autre qualité et d'une essence combien supérieure ! le besoin qui fait la grandeur de l'homme en même temps que sa vraie puissance, le besoin du savoir subsiste en nous et n'est pas étouffé.

Et c'est pourquoi aussi les sciences positives ne peuvent pas nous satisfaire pleinement. Elles ne voient que le monde extérieur, si bien que la réalité fondamentale risque toujours de leur échapper. C'est l'esprit humain lui-même, la vie intérieure et la conscience, avec leurs aspirations les plus hautes vers le beau, le vrai, le bien, leur effort pour nous rendre meilleurs et percer le mystère de notre destinée : tel est, Mesdames et Messieurs, l'horizon que la Philosophie se donne pour tâche de découvrir à nos chers élèves, et comme nous ne doutons pas plus de la nécessité d'une éducation intellectuelle et morale que d'une culture ainsi comprise, comment donc douterions-nous de la Philosophie ?.... « Vivre d'abord ! » entendrons-nous répéter. Mais vivre avec de tels soucis, c'est seulement vivre en homme, et que sont les intérêts matériels à comparaison de ces exigences supérieures ?...

N'oublions jamais qu'une culture scientifique a rayon étroit, uniquement orientée vers l'utilisation des forces naturelles, sert trop aisément l'égoïsme, le désir des jouissances et l'instinct de domination pour ne pas s'allier avec eux. Contre de tels dangers, on n'élèvera jamais assez haut le désintéressement, le goût de l'idéal et de la perfection morale. Ce n'est pas seulement le privilège de la Philosophie, mais de tout notre Enseignement secondaire, que de s'attacher fermement, passionnément à de tels principes. Ce sont de grandes vérités. Aucune époque n'a peut-être besoin de les entendre davantage que la nôtre ; mais nulle part également elles ne pouvaient trouver un écho plus propice qu'ici même, dans ce beau pays de lumière où la Science et la Culture au sens le plus noble ont été et sont toujours à l'honneur.

De longs applaudissements saluent ce discours.

M. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, a ensuite prononcé l'allocation suivante, plusieurs fois interrompue par de vifs applaudissements :

Mesdames,
Messieurs,
Mes chers amis,

Vous venez d'écouter, avec un intérêt certainement égal au mien, le remarquable discours du très distingué professeur de philosophie dont s'honore le Lycée de Monaco.

Monsieur Lunel, en un raccourci substantiel, nous montre combien une culture philosophique est indispensable au couronnement d'un programme d'études secondaires.

Il définit, on ne peut mieux, d'une façon imagée, le but réel de cet enseignement, en situant son « jardin d'Academos » sur une terrasse d'où le philosophe néophyte embrassera, d'un seul regard, les connaissances forcément disparates et superficielles qu'il aura acquises dans le cycle trop court de ses études.

Du haut de ce belvédère, guidé par la science d'un maître dévoué, avec un recul propice à une vue d'ensemble, l'élève classera ses multiples connaissances, en fera la synthèse, donnera de la profondeur aux acquisitions superficielles, de l'unité au disparate. Puis, reprenant une à une les images grossières dont son esprit s'était contenté jusqu'à ce jour, il les dépouillera de leur gangue, les affinera par une abstraction de plus en plus poussée et assistera émerveillé, à la naissance, dans son esprit, des idées pures.

Il sera alors, dans le véritable domaine de la philosophie où il acquerra un esprit nouveau : l'esprit des généralités indispensable à la bonne conduite de cette entreprise infiniment complexe : la vie.

Que serait, en effet, la vie, aussi bien intellectuelle que matérielle, d'un être complètement dépourvu de ce

pouvoir de généralisation qui nous permet de juger, de raisonner, de classer par analogie ?

Pour ce déshérité, la vie ne serait plus qu'une suite de faits, sans liaison aucune, qui ne mettrait en fonction qu'une faculté mineure du cerveau : la mémoire, et laisserait sans emploi la raison, apanage spécifique de l'homme.

Développez donc en vous, mes chers amis, la raison. Ne cherchez pas à discerner prématurément l'utilité d'un enseignement philosophique qui vous est imposé par vos programmes ; vous risqueriez de négliger, faute d'expérience, des connaissances essentielles dont l'importance pratique ne vous sera révélée que plus tard. Apportez à vos travaux un désintéressement provisoire : que le désir de savoir soit le principal soutien de vos efforts ; vous trouverez un jour dans les fruits que vous récolterez, la pleine rémunération d'un travail accompli en dehors d'un pragmatisme qui trop précocement ne pourrait être que stérile.

N'oubliez pas qu'à la base des plus grandes inventions dont profite notre civilisation, se trouve toujours un simple résultat de laboratoire, sans portée apparente, obtenu sans que le chercheur ait eu, un seul instant, l'idée d'en tirer un profit quelconque.

Un exemple que je prendrai dans les actualités vous montrera mieux qu'un long discours, la véracité de ce que j'avance.

Il y a quelque trente ans, les études que je poursuivais me conduisaient quelquefois dans un laboratoire de la rue de Vaugirard où le professeur Edouard Branly cherchait à établir, à cette époque, la loi de conductibilité des limailles métalliques sous l'influence des ondes hertziennes.

Les appareils dont se servait ce savant pour ses recherches n'avaient rien d'imposant : sur une table, à l'extrémité d'une salle, un petit tube à limaille intercalé dans un circuit alimenté par quelques piles ; à l'autre extrémité, un excitateur entre les boules duquel jaillissait, de temps en temps, une étincelle électrique.

Chaque fois que je sortais de ce laboratoire où le plus bienveillant accueil était toujours réservé aux travailleurs de la pensée, je ne pouvais m'empêcher de formuler des réflexions quelque peu désobligeantes à l'adresse de ce Maître éminent dont je venais de prendre les précieux conseils.

Comment, me disais-je, un homme d'une aussi grande valeur peut-il trouver de l'intérêt dans une étude aussi dépourvue d'ampleur ?

Je ne me doutais pas, alors, que j'assistais, dans ce modeste laboratoire, à la naissance d'une des plus vastes inventions dont puisse s'enorgueillir l'humanité : la télégraphie sans fil, qui nous permet aujourd'hui, de nous porter, en temps utile, au secours d'un navire en perdition au milieu des océans.

Vous voyez par ce seul exemple comment d'une étude purement théorique, complètement désintéressée, dépourvue en apparence, de toute conséquence pratique, a pu naître une invention d'une si grande utilité.

Mes jeunes amis, je crois avoir suffisamment démontré, par ces quelques réflexions qui ne font que corroborer celles émises par votre très distingué professeur de philosophie, la nécessité d'une discipline philosophique, d'une culture générale qui ne laisse au pragmatisme qu'une importance de second ordre, n'en déplaçant aux mânes respectées de William James.

Insister davantage dans un domaine où je ne suis qu'un modeste amateur, risquerait de m'attirer, de la part de M. Lunel, le reproche mérité qui fut autrefois adressé à Ingres, au sujet de son violon. Je me hâte donc de déposer mon archet et je termine, mes chers amis, en vous remerciant de la bienveillante attention que vous avez accordée à mes paroles, en vous assurant de l'entière sollicitude du Gouvernement Princier pour l'éveil de vos jeunes intelligences et en exprimant la grande reconnaissance que nous devons tous à vos chers maîtres pour leur dévouement éclairé.

M. Jantet, Directeur du Lycée, a invité les élèves à se lever pour rendre hommage aux professeurs et anciens élèves du Lycée tombés au Champ d'Honneur.

Toute l'assistance, s'associant à cet hommage, s'est levée pour entendre la lecture de la funèbre et glorieuse liste.

Personnel du Lycée

M. Ailhaud Paul, surveillant général.

Anciens Elèves

MM. Auberga Albert, Bienvenu Maurice, Deila Ange, Dutripon René, Fillon Emile, Gatto Etienne, Harter Alfred, Izard Robert, Millo Emile, Millon de Peillon Pierre, Prouven Louis, Trégli Bernard, Véran Pierre.

La Musique Municipale s'est fait entendre plusieurs fois au cours de la cérémonie.

Tour à tour, M. Jantet, Directeur, et les professeurs ont donné lecture du palmarès ci-après :

LYCÉE DE GARÇONS

BACCALAURÉAT. — Elèves reçus en 1926.

DEUXIÈME PARTIE

Mathématiques élémentaires. — Bocio Francis, Bourbonnais Emile, Brémond Marcel (mention bien), Florent René (mention assez-bien), Maccario Sébastien (mention assez-bien), Raymond Georges, Roux André.

Philosophie. — Goiran Marcel, De Monseignat Jacques, Nicolai Auguste (mention assez-bien), Suche Charles, Picot La Beaume René.

PREMIÈRE PARTIE

Latin-Langues vivantes. — Borghini René, Chiavérini Baptiste, Lambert Georges (mention assez-bien), Vivant Claude (mention assez-bien).

Latin-Sciences. — Boyer Albert.

Sciences-Langues vivantes. — Baillet Henri, Béranger Gustave, Bernasconi Charles, Crovetto Jean (mention assez-bien), Dalbéra Georges (mention assez-bien), Léandri François, Mateille Pierre (mention assez-bien), Monti Martin (mention assez-bien), Piquenais Jean, Torrel Jean-Claude (mention bien).

Prix d'honneur décernés aux deux élèves qui se sont le plus distingués par leur travail, leur conduite et leurs progrès :

Prix du Conseil National : Martin Jacques, de Paris.

Prix de l'Association Amicale des Anciens Elèves : Torrel Jean-Claude, de Monaco.

Prix d'honneur décerné par S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Piette, à un élève des classes supérieures qui s'est particulièrement distingué par sa conduite, sa tenue et ses progrès au cours de ses études : Crovetto Jean, de Monaco.

Prix d'honneur offert par la Colonie Française à un élève qui s'est particulièrement distingué dans les classes du baccalauréat : Bernard Jean, de Grignan (Drôme).

Prix d'honneur offert par l'Association des Poilus Anciens Combattants Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes, à un élève français des classes supérieures qui s'est distingué par son travail, sa conduite et ses progrès : Vivant Claude, de Monaco.

Prix d'honneur offert par l'Association des Mutilés et Blessés Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes, à un élève français des classes supérieures qui s'est distingué par son travail, sa conduite et ses progrès : Piquenais Jean, de Pontivy.

Prix d'honneur offert par la Société de Conférences de Monaco, à un élève des classes supérieures qui s'est distingué par son travail, sa conduite et ses progrès : Risch Robert, de Monaco.

Prix d'honneur offert par la section de l'Alliance française, à Monaco, à un élève des classes supérieures qui s'est distingué par son travail, sa conduite et ses progrès : Michel Marcel, de Monaco.

Prix d'honneur offert par le Club Alpin français, à l'élève des classes supérieures qui a manifesté le plus d'aptitude pour l'étude de la géographie : Notari Joseph, de Monaco.

Prix d'honneur offert par l'Institut Océanographique, à l'élève des classes de seconde qui s'est le plus distingué en géographie générale : Contesso Auguste, de Monaco.

Prix d'honneur offert par la Chambre consultative des intérêts économiques, à l'élève des classes supérieures qui s'est le plus distingué dans l'étude d'une ou plusieurs langues vivantes : Chiavérini Baptiste, de Sainte-Lucie de Talaro.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Prix d'honneur décerné par le Conseil National à l'élève qui s'est le plus distinguée dans le cours de ses études au Lycée, par son travail, sa conduite et ses progrès : Albin Emma, de Monaco.

Prix d'honneur décerné par S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Piette, à une élève des classes supérieures qui s'est particulièrement distinguée par sa conduite, sa tenue et ses progrès au cours de ses études : Saytour Jane, de Monaco.

Prix d'honneur décerné à l'élève des classes supérieures qui s'est le plus distinguée dans l'étude d'une ou plusieurs langues vivantes : Massiani Marie, de Piedicorte di Gagio (Corse).

Prix d'honneur offert par la Colonie française à une élève qui s'est particulièrement distinguée dans les classes de baccalauréat : Barthels Marie-Rose, de Saint-Aman (Belgique).

Prix d'honneur offert par l'Association des Poilus Anciens Combattants Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes, à une élève française des classes supérieures qui s'est distinguée par son travail, sa conduite et ses progrès : Jarny Mireille, de Fontaine-le-Bourg.

Prix d'honneur offert par l'Association des Mutilés et Blessés français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes, à une élève française des classes supérieures qui s'est distinguée par son travail, sa conduite et ses progrès : Imbert Alexine, de Beausoleil.

Prix d'honneur offert par la Société de Conférences de Monaco, à une élève des classes supérieures qui s'est distinguée par son travail, sa conduite et ses progrès : Barboul Renée, d'Aix-les-Bains.

Prix d'honneur offert par la Section de l'Alliance française à Monaco, à une élève des classes supérieures qui s'est distinguée par son travail, sa conduite et ses progrès : Violet Lucy, de Monaco.

BACCALAURÉAT. — Elèves reçues en 1926.

DEUXIÈME PARTIE

Mathématiques élémentaires. — Firly Suzanne (mention bien).

Philosophie. — Aimino Josette, Rochet Gouthier Etienne (mention bien).

PREMIÈRE PARTIE

Latin-Langues vivantes. — Acquaviva Francine, Albin Emma (mention assez bien), Barboul René, Violet Lucy.

Sciences-Langues vivantes. — Gazilhou Simone (mention assez bien), Séasseau Félicie (mention assez bien), Séasseau Suzanne.

Lundi dernier, à 4 heures et demie de l'après-midi, dans la cour du Lycée, obligeamment prêtée par M. Jantet, a eu lieu la distribution des prix aux garçons des Ecoles Communales.

Cette cérémonie était présidée par M. Lejeune, Président du Tribunal Civil.

Autour du Président avaient pris place sur l'estrade officielle M. Fontana, Vice-Président du Conseil National ; M. le Chanoine Durand, représentant S. G. M^{gr} l'Evêque ; les représentants de la Mairie, des principaux Services administratifs, du Consulat d'Italie et de la Colonie Italienne, des anciens élèves des Frères, ainsi que de nombreux religieux.

Après l'exécution par la Musique Municipale de l'*Hymne Monégasque* écouté debout par toute l'assistance, M. l'Abbé Rocher, Inspecteur des Ecoles, a adressé aux personnalités présentes les remerciements d'usage, formulé des condoléances à l'adresse de M. de Villeneuve, et rendu respectueusement hommage à S. A. S. le Prince Souverain.

M. Lejeune a ensuite prononcé un éloquent discours où il a fait en termes particulièrement heureux l'éloge des sports et de leur vertu éducative.

Il a été ensuite procédé à la distribution des prix.

Au cours de la cérémonie, le Chœur des élèves et la Musique Municipale se sont fait entendre.

Voici la liste des élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires :

Mention très bien : MM. Oliva Pierre, Picedi Fausta, Sasso Charles.

Mention bien : MM. Carlevaris Ange, Dugast Jean, Piatasi Otello, Sansère Max.

MM. Albin Jean-Baptiste, Allavena Jean, Audisio Victor, Dante Barlett, René Bassard, Dominique Battaglia, André Battistini, Dominique Belmon, Joseph Bernardi, Alexandre Bermont, Maurice Berro, René Bessière, Paul Bey, Barthélemy Biancheri, Henri Bonnaud, Pierre Bonsignore, Victor Cancogni, Victor Cauvin, Albert Cerone, Louis Chareix, Jean Ciaï, Octave Colasanti, Paul Delmotte, Emile Dulbecco, Gaston Ferrery, Antoine Giauna, Second Giuliano, Marius Guglielmetti, Charles Iperti, Lucien Laurenti, Walter Lucchesi, Fernand Maccario, Antoine Maffei, Maxime Maggiore, Paul Marc, Armand Mazina, Louis Massa, Dominique Mattone, Denis Mauro, Jean Merroni, Valentin Milani, Robert Miseria, Auguste Morelli, Jean Narmino, Antoine Noaro, Dante Peri, Pierre Platini, Victor Progetti, Laurent Ravera, Charles Raynaud, Jean Richards, Pierre Rinaldi, Maw Sartore, Oswald Siri, Céra Solamito, Auguste Thévenot, Louis Trosarello, Charles Vassera, Henri Viâlè, Etienne Vial, Alexandre Viviani, Edmond Zorognotti, Ivaldo Pelacchi, Ange Zaguorgui.

Le lendemain à la même heure et également dans la cour du Lycée, s'est déroulée la cérémonie de la distribution des prix aux élèves des Ecoles de filles, sous la présidence de M. Maurice Canu, Consul Général, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures.

Bien que souffrante, M^{me} Saint-Justinien, Supérieure des Dames de Saint-Maur, avait tenu à recevoir les Autorités et à adresser à chacune des

personnalités présentes quelques paroles de bienvenue et de remerciement.

L'entrée du cortège a été saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*.

Le Président avait à sa droite M. Bernasconi, représentant le Conseil National, et, à sa gauche, M. le Chanoine Durand. Comme la veille, la Mairie, les grandes Directions, la Colonie Italienne étaient représentées.

M. l'Abbé Rocher a eu des paroles de gratitude pour toutes les personnes qui contribuaient à l'éclat de la cérémonie. Il a adressé une pensée émue à son collègue, M. de Villeneuve et, après avoir rendu hommage à la culture de l'esprit, il a chaleureusement engagé les jeunes filles à ne pas négliger les vertus ménagères.

M^{lle} Léonie Bessi a ensuite récité d'une façon parfaite un compliment très gracieusement tourné.

Puis M. Canu, après avoir remercié l'Abbé Rocher et s'être associé à ses condoléances à l'adresse de M. de Villeneuve, s'est efforcé en termes familiers d'inspirer à son jeune auditoire des sentiments de compassion pour toutes les souffrances, et de bonté pour tous les êtres.

On a fait ensuite l'appel des élèves récompensés.

Voici la liste des jeunes filles qui ont obtenu le certificat d'études primaires :

M^{lles} Benveniste Flora, Bessi Léonie, Bessone Catherine, Blanda Germaine, de Bouchard Ghislaine, Carli Marie, Cayron Georgette, Crocé Micheleine, Cazaux Marie, Débâche Djamilia, Duc Irène, Ferrachani Charlotte, Freslon Juliette, Imbert Renée, Latil Paulette, Marsone Jacqueline, Mossello Alfredine, Plent Joséphine (Mention Bien), Pontier Lucienne, Pucetti Louise, Quirino Louise, Raviola Lucienne, Raymond Mireille (Mention Très Bien), Rinaldi Marcelle, Romagnan Adèle, Salvetti Louise (Mention Bien), Sassi Pierrine (Mention Bien), Sbarrato Virginie, Serniotti Catherine, Sperenza Laurencine, Tardieu Elise, Torti Nadine (Mention Très Bien), Ugolini Emilie, Viale Charlotte.

La Cour d'Appel dans son audience du 2 juillet 1927, a rendu l'arrêt suivant :

P. P.-G., cuisinier, né le 19 décembre 1883, à Chelse (Angleterre), demeurant à Londres. — Abus de confiance. Appel par le Ministère Public d'un jugement du 1^{er} mars 1927, qui avait condamné P. à huit jours de prison et ordonné la restitution des objets soustraits en tant que de raison. Confirmé en ce qui concerne la durée de la peine. Ordonné la restitution des objets soustraits purement et simplement et en tout état de cause (par défaut).

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 28 juin 1927, a prononcé les jugements suivants :

G. J.-B., chauffeur d'automobile, né le 21 mars 1903, à La Turbie (Alpes-Maritimes), demeurant à Cap-d'Ail. — Blessures par imprudence; inobservations des règlements: 200 francs d'amende, 200 francs d'amende. Alloué 2.000 francs de provision au sieur A. G., partie civile. Désigné le Docteur C., comme expert.

A. A.-A.-V., ancien Président de la Croix-Rouge, section d'Odessa, né le 29 décembre 1878, à Odessa (Russie), sans domicile ni résidence connus. — Emission frauduleuse de chèque: deux ans de prison (par défaut).

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien, vingtième année. Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur, 4 planches aquarelles: France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Recommandé 75 fr. On peut s'abonner et renouveler son abonnement par l'envoi d'un chèque postal (c. c. Paris 29-32) adressé à Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris, (ix^e). — Prix de vente au numéro: France et Colonies: 6 fr. — Etranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. Mst LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le onze mai mil neuf cent vingt-sept;

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. Mst le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur, demeurant et domicilié à Monaco;

Contre :

M. Howard COPLAND, propriétaire, demeurant à Monaco, section de Monte-Carlo, boulevard du Nord, villa Trentenario;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une parcelle de terrain située à Monaco, section de Monte-Carlo, boulevard du Nord, de la contenance approximative de onze mètres carrés vingt-cinq décimètres carrés, cadastrée n° 477 p., section B, confrontant : du nord, le surplus de la propriété de M. Copland; de l'est, M. Aperlo; du sud-ouest, le boulevard.

Le dit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement des abords du pont Sainte-Dévote, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 29 février et 14 novembre 1924.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée par le même jugement à la somme de sept mille huit cent soixante-quinze francs, ci..... **7 875 fr.**

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le sept juillet mil neuf cent vingt-sept.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. Mst LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le onze mai mil neuf cent vingt-sept;

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. Mst le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur, demeurant et domicilié à Monaco;

Contre :

M. Barthélemy APERLO, propriétaire et commerçant, demeurant à Monaco, section de Monte-Carlo, boulevard du Nord, n° 3;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une parcelle de terrain en nature de terrasse, située à Monaco, section de Monte-Carlo, boulevard du Nord, n° 3, de la contenance approximative de soixante-dix mètres carrés, cadastrée n° 477 p., section B, confrontant : du nord, le surplus de l'immeuble de

M. Aperlo; du midi, le boulevard du Nord; de l'ouest, M. Copland.

Le dit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement des abords du pont Sainte-Dévote, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 29 février et 14 novembre 1924.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée par le même jugement à la somme globale de quarante-cinq mille cent francs, ci..... **45.100 fr.**

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le sept juillet mil neuf cent vingt-sept.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. Mst LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif, en date à Monaco du vingt-sept mai mil neuf cent vingt-sept, déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrit;

M^{me} Louise BARRAL, propriétaire, veuve de M. Massimo CUPELLINI, demeurant à Monaco;

A vendu au Domaine de S. A. S. Mst le Prince Souverain de Monaco, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur;

Une parcelle de terrain, située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, lieu dit « La Rousse », de la contenance approximative de quatre cent vingt-neuf mètres carrés douze décimètres carrés, cadastrée n° 238 p., de la section E, confrontant : du nord, le chemin frontière; à l'est, M. le Duc de Dino; au midi, par une ligne irrégulière, le surplus de la propriété de la venderesse; à l'ouest, M^{lle} Barral.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de soixante mille soixante-seize francs quatre-vingts centimes, ci..... **60.076 fr. 80**

La dite parcelle de terrain a été acquise en vue de la création du boulevard du Ténao, déclaré d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des vingt-neuf février et quatre novembre mil neuf cent vingt-quatre.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges ou hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au Bureau des Hypothèques de Monaco, dans le délai de quinze jours à compter d'aujourd'hui, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, le prix de vente sera payé conformément à la loi, s'il n'existe aucune opposition au paiement.

Monaco, le sept juillet mil neuf cent vingt-sept.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt et un juin mil neuf cent vingt-sept ;

M. Jules dit Jacques HORNSTEIN, bijoutier-joaillier, demeurant à Monaco, 2, boulevard d'Italie, au Grand Palais ;

A cédé :

A M. Georges HORNSTEIN, bijoutier-joaillier, et à M^{me} Joséphine GIACHERI, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, place Clichy, Buckingham Palace ;

Tous ses droits dans un fonds de commerce de bijouterie-joaillerie, sis à Monte-Carlo, 1, square Beaumar-chais, dans l'immeuble de l'Hermitage.

Avis est donné aux créanciers de M. Jules dit Jacques Hornstein, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 7 juillet 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le vingt-huit juin mil neuf cent vingt-sept ;

M. Eugène BALBO, cafetier, demeurant à Monaco, rue Caroline, n° 7 ;

A cédé :

A M^{me} Mathilde BERARDI, épouse de M. Robert STEVENAZZI, employée, demeurant à Monaco, rue Antoinette ;

Le fonds de commerce de bar-café connu sous le nom de *Bar Martial et Ideal*, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, rue Caroline, n° 7.

Avis est donné aux créanciers de M. Balbo, s'il en existe, d'avoir à faire opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 7 juillet 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 25 mars 1927, enregistré, M. Jean BARRAL a vendu à M. François ROVELLO, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, le fonds de commerce de biscuiterie et confiserie qu'il exploitait dans le même immeuble.

Faire opposition dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

M. CASIMIRI Paul, épiciier, a vendu à M^{me} SÉMÉRIA Julie, son fonds de commerce d'épicerie qu'il exploite au Marché de Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, rue du Mont-Agel, 4, Beau-soleil.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-sept ;

M. Jean-Michel CARDONE, propriétaire, demeurant à Monaco, rue des Boules ;

A cédé :

A M. Jean MUSSIO, chirurgien-dentiste, demeurant à Monaco, rue Comte-Félix-Gastaldi ;

Le fonds de commerce de location d'appartements meublés qu'il exploitait à Monte-Carlo, aux premier et deuxième étages d'une maison appartenant au docteur Brégnat, 2, avenue Saint-Laurent.

Avis est donné aux créanciers de M. Cardone, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 7 juillet 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Par acte sous signatures privées en date à Monaco du quatre juin mil neuf cent vingt-sept, enregistré, M. Alexis BOYER, demeurant villa Les Grillons, descente de Larvotto, à Monte-Carlo, a vendu à M. Michel de BELLAOUSS, son fonds de commerce de transactions immobilières qu'il exploitait villa Les Grillons, 11, descente de Larvotto, à Monte-Carlo.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la date de la présente insertion, entre les mains de l'acquéreur, villa Corinette, 11, boulevard d'Italie à Monte-Carlo.

Deuxième Avis

M. Charles SETRAGNO a vendu à M. Joseph ARRIGO, demeurant, 7, rue des Roses, Monte-Carlo, une automobile portant le numéro de taxi 154.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 10 mai 1927, enregistré, le nommé BRET (Charles-Jean), né le 29 février 1896, à Chambéry (Savoie), employé d'hôtel, ayant demeuré au Bourget-du-Lac (Savoie), actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 9 août 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'émission frauduleuse de chèques et vol, — délits prévus et punis par les articles 377, 399 et 403 du Code Pénal, complété par la loi du 22 mai 1919.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut Général.

L'ARGUS*, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

27 RACES DE VACHES
laitières, beurrières, fromagères.

160 modèles photographiés, leur description avec tous les détails et les conseils pratiques utilitaires, tel est le recueil unique, groupant la documentation, texte et portraits, la plus complète qui soit, la plus objective aussi, publié par *Vie à la Campagne* sous le titre : « Les Vaches laitières qui paient. »

Ce travail mis au point, pour permettre les rendements les plus élevés par un choix et des soins d'élevage judicieux ne se borne pas à vous donner les monographies descriptives, il vous fournit des éléments précieux de commercialisation, en vous faisant connaître les constatations, de rendement par le contrôle laitier-beurrier, etc. Il vous permet donc de « gagner de l'argent. »

Aussi vous voudrez posséder ce splendide numéro-album, pratique avant tout, qui initie le débutant, documente l'initié, par le texte et par l'imagé, et ne coûte que 7 fr. 50, franco 8 fr. 25, (10 fr. franco, 11 fr., après le 15 juillet 1927).

Publié par la Librairie Hachette 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

Vos Jardins et Basses-Cours

Ne soyez plus embarrassé pour vos travaux saisonniers du jardin et de la basse-cour. De véritables guides de tous les instants tenant compte des différences de situation de climat, etc..., des régions de France et des Pays limitrophes, groupent tous les conseils pratiques utiles.

Jardins et Basses-Cours publie ces précieux aides-mémoire sous forme de numéros spéciaux bourrés de conseils précis immédiatement applicables. Une série de ces numéros spéciaux est aussi consacrée à un sujet déterminé traité complètement. Les titres synthétisent les sujets : j'organise mon jardin potager, fruitier, fleuriste (20 juin), le lapin angora de grand rapport (20 juillet), mon jardin en automne (20 août), ma basse-cour en automne (20 septembre), j'organise mon rucher (20 octobre), mon jardin en hiver (20 novembre), ma basse-cour en hiver (20 décembre).

Chaque numéro, vendu seulement 75 centimes, prix d'inscription (1 fr. 25, 3 mois après), contient la matière d'un ouvrage de 4 à 6 francs. L'abonnement d'un an (24 numéros) vous garantit pour 16 fr. seulement la réception de tous ces numéros.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour vos Voyages.

Les vacances approchent. Vous avez certainement, par la pensée, choisi la station où vous désireriez séjourner, mais la vie est si chère que vous vous demandez s'il vous sera possible d'y aller.

Ne connaissez-vous donc pas le moyen de voyager économiquement ? Prenez un billet d'aller et retour de famille à prix réduit. A partir de la 3^e personne une réduction importante vous est faite (50 % pour la 3^e personne, 75 % pour la 4^e personne et chacune des suivantes) et 3 personnes seulement sont tenues de voyager ensemble.

Désirez-vous excursionner dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne, les Cévennes ? Demandez alors une carte d'excursion de 15 ou 30 jours pour la région de votre choix. Les cartes permettent d'atteindre la zone d'excursion, d'y circuler librement et de revenir ensuite au point de départ.

Désirez-vous, au contraire, vous rendre sur une plage de la Côte d'Azur ou faire un séjour, d'avant ou d'arrière-saison, dans une station thermale ou climatique des Alpes, du Jura, des Cévennes, de l'Auvergne, du Morvan ? prenez un billet d'aller et retour individuel pour stations balnéaires, thermales et climatiques ; vous voyagerez aussi à bon compte.

Chemin de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les stations balnéaires, thermales et climatiques.

Toutes les gares des grands réseaux français délivrent en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, du 1^{er} juin au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations balnéaires de la Côte d'Azur.

On peut également se procurer dans ces mêmes gares, du 1^{er} mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits, d'avant et d'arrière-saison, pour les principales stations thermales et climatiques du réseau P. L. M.

Dans les deux cas, le voyage doit comporter un parcours simple d'au moins 300 kilomètres en 1^{re} et 2^e classes, d'au moins 500 kilomètres en 3^e classe. La réduction est de 25 % en 1^{re} classe, de 20 % en 2^e classe pour un trajet simple de 300 kilomètres, de 30 % en 1^{re} classe et de 25 % en 2^e classe pour un parcours simple de 600 kilomètres. Elle est de 20 % pour un parcours simple d'au moins 500 kilomètres en 3^e classe.

La validité des billets est de 33 jours. Pour les billets de stations balnéaires, elle peut être prolongée, 2 fois de 30 jours, moyennant un supplément de prix de 10 % pour chaque prolongation.

Aucune extension de validité n'est accordée pour les billets de stations thermales et climatiques.

Le voyage de retour du billet d'avant-saison doit être effectué avant le 10 juillet.

En aucun cas, la validité des billets d'aller et retour individuels de stations balnéaires et de stations thermales et climatiques d'arrière-saison ne peut dépasser la date du 5 novembre.

D'autre part, les titulaires de billets délivrés dans les conditions qui précèdent doivent effectuer leur voyage de retour au plus tôt après un délai de 15 jours, compté du jour de départ, ce jour compris.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert 1^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Novel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.

Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.

Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.

Valeurs locales.

Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE.

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ASSURANCES

**INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE**

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837

A PARIS, 14, rue de Grammont

Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905

A PARIS, 72, rue Saint-Lazare

Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO

— Téléphone (5-54). —

**MONTE CARLO
SAISON DE BAINS DE MER**

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
à partir de 9 heures

☪

**LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE**

☪

BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE

DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*

LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert 1^{er}*

MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : **SPRING PALACE**

33, boul. Princesse-Charlotte

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1868.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

President : **M. Edouard Cazalet.**

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

*Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.*

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : **Place Cassini, NICE**

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
REUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnal, Beausoleil.

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES**

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

**FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.**

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^o Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^o Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^o Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^o Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M^o Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^o Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^o Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^o Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Exploit de M^o Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^o Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1927.